

14177

**COMITE DE SUIVI
DES ORGANISATIONS SYNDICALES
DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP.**

LA PLACE DES TRAVAILLEURS DANS LE DSRP AU SENEGAL

**Coordonnateur / Mamadou DOUMBOUYA
7, Cité SOPRIM
BP :10224 Fax : 893 52 99
Tel : 835 09 51 Email : fakoly54@yahoo.fr**

INTRODUCTION

Le document de stratégie de réduction de la pauvreté a été lancé par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire international comme une réponse à la demande internationale pour l'annulation de la dette des pays du tiers monde.

Le DSRP est le cadre de référence des politiques et programmes économiques orientés essentiellement dans la lutte contre la pauvreté. Il sert de base pour l'élaboration des plans sectoriels de développement et des programmes sectoriels.

CONTEXTE

Les plans d'ajustement structurel à moyen et long terme opérés depuis 1979 suivis du plan d'urgence de 1993 ont sérieusement affecté tous les segments de l'économie nationale.

Cette situation a entraîné de façon tragique la désintégration du tissu social avec la fermeture et la faillite de centaines d'entreprises.

Ainsi, la réduction, drastique de la masse salariale a mis des milliers et des milliers de travailleurs au chômage favorisé une stagnation persistante des politiques de recrutement, une précarisation de l'emploi et un accès difficile aux soins de santé et à l'école.

En outre, il importe d'observer que les différentes facilités d'ajustement renforcé accordées par le FMI et la BM n'ont pas été de nature à accroître l'investissement international caractérisé par une économie libéralisée et des privatisations tout azimut les pays du tiers monde ont du mal à rembourser leurs dettes.

Ces contraintes majeures ainsi dépeintes ont été au centre du débat qui a précédé la tenue du sommet mondial de Copenhague en 1995.

Il découle des résolutions et recommandations de sommet ; l'exhortation faite aux gouvernements et aux institutions internationales d'assumer leur responsabilité et tirer les enseignements ci-contre :

- l'importance de l'équité en tant qu'élément de processus de développement
- la nécessité d'une réglementation plus efficace du marché
- l'intérêt de la mise en place d'institutions sociales puissantes comme les syndicats libres.

- la primauté du droit (respect des droits de l'homme et des normes fondamentales de l'OIT)
- la dimension sociale du système économique et financier etc.

Dès lors, il apparaît de façon pertinente dans ses conclusions l'objectif déclaré de réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015 :

le principal levier sur lequel il faudra s'appuyer est l'allégement de la dette qui est un fardeau pour les pays du tiers monde et un frein pour le développement des pays africains à bas revenus.

C'est donc conscients de l'ampleur du drame social et des conséquences des émeutes de la faim des émeutes anti FMI qui en résultent que le BM et le FMI ont pris une initiative conjointe en faveur des pays pauvres très endettés.

Dans cette optique, de larges concertations ont permis d'asseoir le cadre et le processus d'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

Le but visé par le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) est de saisir la réalité de la pauvreté sous toutes ses formes pour définir les objectifs et les domaines d'intervention en mettant sur les résultats qui guident l'intervention publique, en encourageant la participation de tous les acteurs dans un cadre macro-économique cohérent devant promouvoir une croissance de qualité distributive.

APPROCHE PARTICIPATIVE

Il faut peut-être souligner que les quatre Centrales désignées pour participer aux travaux d'élaboration remonte au 09 août 1994 à travers l'arrêté pris par le premier Ministre instituant un comité national préparatoire du sommet mondial pour le développement social.

Les représentants des Centrales Syndicales membres du comité de suivi ont pris part aux travaux du Collectif de la Société civile dans les stratégies de lutte contre la pauvreté dans le cadre du PLCP et du programme de bonne gouvernance.

Dans le contexte du DSRP les rôles et responsabilités des différents acteurs ont été clairement définis, des mécanismes ont vu le jour avec un dispositif institutionnel et un système de suivi-évaluation.

Mais il a été indiqué ailleurs que les organisations de la Société Civile n'ont pas été associées aux travaux du comité ad hoc chargé de formuler les orientations et objectifs de la stratégie.

A ce niveau l'on peut considérer que le principe de participation n'a pas été entièrement respecté par le gouvernement.

Le DSRP lancé en juin 2001 est censé être :

- un outil de coordination pour impulser le partenariat entre les différents acteurs.
- Un instrument de mobilisation des ressources et de recentrage des actions de développement de l'Etat autour d'objectifs clairement définis, assortis d'indicateurs de performance et d'impact
- Un cadre pour un développement communautaire efficace.

En rapport avec les axes dégagés, un ensemble d'actions prioritaires sont déclinés dans le document avec une évaluation des ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre.

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie
- Généraliser l'accès aux services sociaux essentiels pour renforcer le capital humain avant 2010.
- Eradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes.

Dans la phase mise en œuvre mise en œuvre, il apparaît que les acteurs de la Société Civile auront à combiner leurs stratégies et actions dans le cadre du programme de renforcement des capacités.

Analysant l'insuffisance de la prise en charge des préoccupations des travailleurs dans le DSRP, les Centrales Syndicales se sont tournées vers le BIT, partenaire habituel pour combiner cette nécessité avec le concept novateur de travail décent qui repose sur quatre (04) piliers :

- Promotion des Normes Internationales de Travail et de la Déclaration.
- Création et Consolidation d'Emplois
- Extension de la Protection Sociale
- Renforcement du dialogue social.

Le constat fait par les Centrales Syndicales dans le DSRP est que le fait de participer n'est pas du tout la même chose que d'influencer un processus.

Noyées dans un flot d'associations d'origines diverses, les organisations de travailleurs ont refusé courageusement le statut de « faire valoir » puisque ayant posé leurs préoccupations qui sont :

- Ré analyser les dispositifs pour les améliorer
- Inverser la tendance actuelle de l'économie nationale en mettant l'accent sur les pôles de compétitivité
- Revisiter le système bancaire en réduisant sensiblement le taux d'intérêt actuellement pratiqué
- Activer les réserves de la Sécurité Sociale.
- Faire de la création d'emplois une priorité, dans cette perspective le comité de suivi préconise la définition d'une charte nationale de l'emploi qui prend en charge les études, les recommandations et propositions relance des filières suivantes :
- Pêche
- Textile
- Horticulture
- L'artisanat
- La boulangerie
- Les transports routiers, maritimes et ferroviaires.

Cette charte de l'emploi doit également intégrer la politique nationale de l'Emploi ainsi que le plan d'action pour l'Emploi (PAE).

La stimulation de l'investissement et la croissance passe nécessairement par les mesures suivantes :

- Le respect de la primauté du droit
- La bonne gouvernance.

Dans ce sens, l'aide publique au développement doit être repensé et articulé dans un ensemble de dynamique sociale mais aussi elle devra être assujettie au respect des droits de l'homme, des libertés syndicales et l'état de droit.

Pour ce faire, l'Etat doit accroître ses efforts dans différents domaines :

- une justice indépendante et bien outillée
- une baisse des facteurs techniques de production
- une sécurité juridique des affaires
- une modernisation des relations professionnelles
- une démocratisation de l'accès au crédit
- un renforcement et une extension de la protection sociale
- une baisse de la fiscalité
- une promotion de la micro entreprise
- un renouvellement des infrastructures de base.
- Une amélioration de la mobilité urbaine et inter-urbaine.
- Une amélioration des services publics.

Il reste entendu que l'accès à l'éducation doit s'accompagner par /

- L'augmentation du budget alloué à l'Education Nationale, à la formation professionnelle qu'elle soit de base et continue
- La formation, la reconversion et la réinsertion
- Eradication du travail des enfants sous toutes ses formes.

Dans le domaine des activités génératrices de revenus l'intersyndicale propose :

- La réactualisation du Fonds de Solidarité Emploi – Retraite
- La promotion des coopératives de production ouvrière et agricole
- La création d'une centrale nationale d'achat qui devra s'occuper du circuit de distribution de certaines denrées et de la promotion des produits locaux.

L'égalité des chances peut et doit devenir une réalité pour les femmes dans le combat contre la pauvreté

En leur donnant des moyens d'assurer le développement de leurs propres capacités, d'éliminer toutes les formes de discrimination ; comment combler l'insuffisance de l'accès aux soins ?

L'amélioration du système de prise en charge car la multiplication des mutuelles de santé.

Dans le cadre de la réflexion pour amorcer la réforme des IMP.

L'Intersyndicale estime qu'il faut y aller par pallier, mettre en évidence l'approche sectorielle avant d'arriver l'étape finale qui est de centraliser le système en une caisse unique et autonome.

Dans le même ordre d'idée, le débat sur la réforme des institutions de retraite est engagé par les partenaires sociaux.

Les organisations de travailleurs ont proposé deux formules à savoir l'instauration d'une allocation minimale de retraite d'une part et d'autre part la bimestrialisation de la pension.

QUID DU DIALOGUE SOCIAL

La ratification et l'application de la Convention 144 de l'OIT offre des opportunités favorables au renforcement du dialogue tripartite.

Les partenaires au développement encouragent et soutiennent toutes les actions qui mènent en direction du dialogue social à travers des cadres formels et institutionnels.

Nous apporterons à un monde qui bouge ou il y'a plus de place à l'immobilisme et au monolithique.

Bougeons ensemble et amorçons ensemble les changements politiques, économiques et sociaux sans lesquels il sera difficile d'asseoir les bases d'un développement transcroissant.

Eradiquer la pauvreté nécessite une mobilisation de l'ensemble des acteurs de notre société. Il va falloir trouver des solutions collectives, responsabiliser les entreprises, améliorer le pouvoir d'achat, procéder à la baisse de la fiscalité, stimuler la création d'emplois productifs durables et rémunérateurs.

- Combler le déficit de la protection sociale
- Suivre de près les indicateurs du travail décent dans la mise en œuvre du DSRP.

C'est dans ce sens que les organisations des travailleurs ont mis sur pied une structure appropriée qui doit répondre aux défis majeurs dont :

- L'élaboration des propositions des Centrales Syndicales sur le DSRP
- Définition des centres d'intérêt des organisations des travailleurs.
- L'appropriation du DSRP et la consolidation du travail décent dans toutes les approches.

Le comité intersyndical de suivi engagé la réflexion avec le monde du travail sur les voies et moyens d'éradication de la Pauvreté.